

# AMUNDI ETF DAX UCITS ETF DR

OPCVM de droit français

**RAPPORT ANNUEL - MARS 2026**

Société de Gestion  
**Amundi Asset Management**

Sous déléataire de gestion comptable en titre  
**Caceis Fund Administration**

Dépositaire  
**CACEIS BANK**

Commissaire aux Comptes  
**DELOITTE & ASSOCIÉS**

# OPCVM AMUNDI ETF DAX UCITS ETF DR

## Sommaire

Pages

|                                                                                          |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Compte rendu d'activité</b>                                                           | <b>3</b>  |
| <b>Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue</b>                                            | <b>8</b>  |
| <b>Informations spécifiques</b>                                                          | <b>9</b>  |
| <b>Informations réglementaires</b>                                                       | <b>10</b> |
| <b>Certification du Commissaire aux comptes</b>                                          | <b>17</b> |
| <b>Comptes annuels</b>                                                                   | <b>23</b> |
| Bilan Actif                                                                              | 24        |
| Bilan Passif                                                                             | 25        |
| Compte de résultat                                                                       | 26        |
| <b>Annexes aux comptes annuels</b>                                                       | <b>28</b> |
| Informations générales                                                                   | 29        |
| Evolution des capitaux propres et passifs de financement                                 | 35        |
| Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés | 37        |
| Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat                          | 42        |
| Inventaire des actifs et passifs                                                         | 46        |
| <b>Annexe(s)</b>                                                                         | <b>52</b> |
| Caractéristiques de l'OPC                                                                | 53        |

## Compte rendu d'activité

"Environnement économique En 2025, la géopolitique mondiale est profondément marquée par le retour de Donald TRUMP à la présidence américaine dont les décisions ont régulièrement surpris les investisseurs. Les annonces spectaculaires du ""Liberation Day"" enclenchant une guerre commerciale ont entraîné une forte volatilité des marchés. Avec les droits de douane, Washington a conditionné ses alliances à des contreparties économiques et a relancé une politique de réindustrialisation, provoquant une montée des tensions avec la Chine, l'Union européenne, le Japon, l'Inde et de nombreux pays émergents. Après une phase de surenchère, les négociations ont amené des accords avec de nombreuses exemptions commerciales ou une suspension temporaire des droits de douane. La confrontation sino-américaines a été un fil rouge de l'année qui dépasse le seul sujet commercial mais s'étend sur le champ technologique avec l'essor rapide de l'IA chinoise (DeepSeek) et militaire. Au Moyen Orient, l'année aura été marquée par des combats intenses entre Israël, le Hamas et le Hezbollah, puis une guerre de 12 jours avec l'Iran. Les Etats-Unis ont totalement ou partiellement détruit les infrastructures militaires nucléaires iraniennes. En Asie, le sommet de l'Organisation de coopération de Shanghai (SCO) marque une affirmation de puissance de Pékin et confirme la consolidation d'un bloc eurasiatique incluant l'Inde et la Russie, cherchant à promouvoir un ordre multipolaire, fondé sur une dédollarisation partielle, une coopération énergétique et sécuritaire, et une contestation croissante des normes occidentales. L'Inde et le Pakistan, deux pays dotés de l'arme nucléaire, se sont affrontés pendant 4 jours suite à un attentat au Kashmir. A l'issue du conflit, le Pakistan a signé un accord de coopération militaire avec l'Arabie Saoudite. Le statut de Taiwan est resté au centre des tensions diplomatiques, que les imposants exercices militaires de la Chine n'ont fait qu'exacerber. Après l'élection de Sanae TAKAICHI, qui a succédé à Shigeru ISHIBA et est devenue la première femme Premier ministre du Japon, les relations diplomatiques avec la Chine se sont tendues. En Europe, la guerre d'Ukraine a maintenu la tension avec la Russie avec une nouvelle série de sanctions de l'UE. Si les européens ont maintenu un soutien inconditionnel à l'Ukraine autour de la « coalition des volontaires », la nouvelle administration américaine s'est montrée plus réservée, Donald TRUMP menaçant à plusieurs reprises Volodymyr ZELENSKY de stopper l'aide militaire à son pays s'il n'acceptait pas en contrepartie un accès aux ressources minières au profit des Etats-Unis et une perte de territoire au profit de la Russie. L'humiliation du président ukrainien dans le bureau ovale restera dans les annales. Les négociations d'un conflit clef pour l'avenir de l'Europe se sont largement jouées hors de l'influence des Européens avec un contact russo-américain direct en particulier lors du sommet d'Anchorage lieu d'une rencontre historique entre Vladimir POUTINE et Donald TRUMP. Les garanties de sécurités de l'Ukraine restent incertaines en cas d'accord de paix mais une adhésion à l'UE a été évoquée. Les velléités répétées de prises de contrôle du Groenland par les Etats-Unis ont fini de jeter un trouble sur l'avenir de l'OTAN. Dans un contexte de désengagement des Etats-Unis, le thème de l'autonomie stratégique européenne s'est imposé avec un revirement historique de l'Allemagne sur les dépenses militaires. L'Union européenne a lancé le plan « ReArm EU », un important programme d'investissement dans l'industrie de la défense. Le 1er trimestre 2026 a été dominé par un regain de tensions géopolitiques. Jusqu'à la fin février, la dynamique mondiale restait globalement positive : l'inflation décélérât et les investisseurs tablaient sur une reprise des baisses de taux des banques centrales, tandis que les indicateurs avancés (PMI) et le marché du travail étaient bien orientés aux États-Unis et en Europe. La guerre en Iran et le choc pétrolier ont changé les perspectives en mars. Les marchés financiers ont connu deux phases : janvier-février a vu une baisse du dollar et des taux d'intérêt, et une surperformance des actions européennes et asiatiques par rapport aux États-Unis ; en mars, le déclenchement des hostilités en Iran a inversé ces tendances, provoquant une forte hausse de la volatilité et un choc énergétique, susceptible de remettre en cause la trajectoire de l'inflation, de la croissance et des politiques monétaires. Sur la période 31/03/2025 - 31/03/2026, les marchés actions ont enregistré de bonnes performances en 2025, portées par la croissance des résultats des entreprises, l'assouplissement des politiques monétaires et la thématique de l'Intelligence Artificielle. Cependant la baisse du dollar a limité la performance des indices américains en euro. Le MSCI World (dividendes réinvestis en EUR) clôture l'exercice en hausse de +11,5%, quand le MSCI Emerging Markets se révèle le meilleur performeur avec une progression de +21,5% malgré la guerre commerciale. Les indices américains soutenus par l'IA et les baisses de taux de la Federal Reserve ont poursuivi la tendance de 2024. Les grandes valeurs de technologies dont les résultats ont surpris positivement sont restées prédominantes, entraînant une forte concentration des indices actions. L'ampleur des investissements dédiés à l'IA (datacenter) a fait peser des doutes sur la rentabilité à terme des acteurs du secteur. L'Europe clôture également l'exercice dans le vert portée par les banques et le secteur de la défense avec le MSCI Europe qui gagne +11,7% sur l'exercice. Les banques

# OPCVM AMUNDI ETF DAX UCITS ETF DR

européennes progressent de +34,3%, et le secteur de la défense progresse de +19,6%. Enfin, les investisseurs se sont tournés vers le style Value et les petites et moyennes capitalisations. Du côté de la zone Asie-Pacifique, l'indice MSCI Pacific progresse de 17,4% (en EUR). Revue de Portefeuille Au cours de la période 31/03/2025 - 31/03/2026, le fonds a délivré une performance nette de +1.87%, affichant une surperformance de 14 bp par rapport à son indice de référence."

Sur la période sous revue du portefeuille AMUNDI ETF DAX UCITS ETF DR, la performance est de 1,87%. Celle du benchmark est de 1,73% avec une Tracking Error de 0,11%.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

### Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

| Titres                          | Mouvements ("Devise de comptabilité") |               |
|---------------------------------|---------------------------------------|---------------|
|                                 | Acquisitions                          | Cessions      |
| SAP SE                          | 97 203 728,48                         | 78 556 992,71 |
| SIEMENS AG-REG                  | 51 566 474,56                         | 50 069 754,50 |
| ALLIANZ SE-REG                  | 45 246 094,29                         | 40 387 289,70 |
| DEUTSCHE TELEKOM AG-REG         | 37 270 213,01                         | 32 890 864,60 |
| AIRBUS SE                       | 31 992 174,85                         | 30 495 718,58 |
| SIEMENS ENERGY AG               | 28 239 343,28                         | 23 971 944,30 |
| RHEINMETALL AG                  | 26 903 441,30                         | 22 152 683,50 |
| MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG | 23 574 860,16                         | 20 323 635,19 |
| DEUTSCHE BANK AG                | 15 631 369,69                         | 16 515 830,83 |
| DEUTSCHE BOERSE AG              | 16 099 961,87                         | 12 706 554,53 |

## Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

**a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés**

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 8 198 483,00**

- o Change à terme :
- o Future : 8 198 483,00
- o Options :
- o Swap :

**b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés**

| Techniques de gestion efficace | Instruments financiers dérivés (*) |
|--------------------------------|------------------------------------|
| NEANT                          | NEANT                              |

(\*) Sauf les dérivés listés.

# OPCVM AMUNDI ETF DAX UCITS ETF DR

## c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

| Types d'instruments                                                                                                 | Montant en devise du portefeuille |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| <b>Techniques de gestion efficace</b><br>. Dépôts à terme<br>. Actions<br>. Obligations<br>. OPCVM<br>. Espèces (*) |                                   |
| <b>Total</b>                                                                                                        |                                   |
| <b>Instruments financiers dérivés</b><br>. Dépôts à terme<br>. Actions<br>. Obligations<br>. OPCVM<br>. Espèces     |                                   |
| <b>Total</b>                                                                                                        |                                   |

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

## d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

| Revenus et frais opérationnels                                                     | Montant en devise du portefeuille |
|------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| . Revenus (*)<br>. Autres revenus                                                  |                                   |
| <b>Total des revenus</b>                                                           |                                   |
| . Frais opérationnels directs<br>. Frais opérationnels indirects<br>. Autres frais |                                   |
| <b>Total des frais</b>                                                             |                                   |

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

## **Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

## Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

le 05 décembre 2025 Modification [Indicateur synthétique de risque (SRI)] : 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne

le 05 décembre 2025 Ajout [Mention explicite de l'éligibilité PEA - CODE ISIN : FR0010655712] : Vous serez en permanence investi, via le Panier, au minimum à 75% en titres éligibles au Plan d'Epargne en Actions (PEA, Plan d'épargne réservé aux investisseurs français).

le 05 décembre 2025 Modification [Mention explicite de l'éligibilité PEA - CODE ISIN : FR0010655712] :

le 05 décembre 2025 Modification [SRI - CODE ISIN : FR0010655712] : 4 sur 7

### Récupération fiscale :

Dans le cadre de l'application de la convention fiscale franco-allemande, le fonds peut bénéficier d'un taux de retenue à la source réduit de 15 % sur les dividendes de source allemande, sous réserve du respect des formalités fiscales applicables. Une retenue à la source de 26,375 % ayant été appliquée sur certains revenus, une demande de remboursement du différentiel a été engagée auprès de l'administration fiscale allemande. À ce titre, le montant de la créance de récupération fiscale s'élève à 1 859 081,69 €.

## Informations spécifiques

### Droit de vote

Conformément à la politique que la société de gestion s'est fixée et conformément au règlement du Fonds, la société de gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L.444-3 du Code du travail.

Les documents intitulés « Politique de vote » et « Rapport d'exercice des droits de vote » élaborés par la société de gestion conformément à la réglementation sont disponibles sur demande.  
Le présent OPCVM n'a pas été retenu dans la liste des fonds qui votent actuellement.

### Commission de mouvements

La société de gestion n'a pas perçu de Commissions de Mouvements.

### Commission en nature

La société de gestion n'a pas perçu de Commissions en Nature.

### Utilisation Dérivés de crédit

Le FCP n'a pas utilisé sur l'exercice de Dérivés de Crédit.

### Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

### Calcul du risque global

• Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

• Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée  
Niveau de levier indicatif : 0,64%.

## Informations réglementaires

### Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Le PSI établit et met en œuvre une politique qui lui permet de se conformer à l'obligation mentionnée au IV de l'article 314-75 dans le respect des conditions mentionnées à l'article L.533-18 du Code Monétaire et Financier-. Cette politique sélectionne pour chaque classe d'instruments, les entités auprès desquelles les ordres sont transmis pour exécution.

La politique d'exécution de AMUNDI est disponible sur le site internet de AMUNDI.

### Service d'aide à la décision

La Société de Gestion n'a pas élaboré de 'Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation' car elle n'a pas eu recours aux services d'aide à la décision.

### Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : [www.amundi.com](http://www.amundi.com).

### Eligibilité PEA

La société de gestion assure un suivi quotidien du niveau de détention de titres éligibles au régime fiscal PEA afin de s'assurer que le portefeuille est en permanence investi de manière à respecter le seuil minimal exigé par la réglementation.

### Politique de Rémunérations

#### **1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire**

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « *Directive AIFM* »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « *Directive UCITS V* »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« *SFDR* »), intégrant le risque de développement durable et les critères Investissement Responsable dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes Investissement Responsable d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 31 janvier 2025, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2024 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2025.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2025, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

# OPCVM AMUNDI ETF DAX UCITS ETF DR

## **1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel**

Sur l'exercice 2025, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (2 011 bénéficiaires<sup>1</sup>) s'est élevé à 230 158 437 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 157 827 743 euros, soit 69% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées (y compris actions de performance) et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 72 330 694 euros, soit 31% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucune somme correspondant à un retour sur investissement dans des parts de carried interest n'a été versée pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 26 887 485 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (48 bénéficiaires), 17 442 974 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (56 bénéficiaires).

## **1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt**

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

### **1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille**

#### *Critères quantitatifs :*

- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1, 3, 5 ans,
- Performance en fonction du risque basée sur Ratio d'Information / Ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Investissement Responsable :
  - Respecter la politique « beat the benchmark » de l'Investissement Responsable,
  - Délivrer de l'alpha tout en respectant les objectifs Investissement Responsable des fonds (basés sur le rating d'Amundi),
  - Dans le contexte des nouvelles politiques d'exclusion, désinvestir selon le calendrier, lorsqu'il y a lieu,
  - Contribuer au développement de l'offre Net Zéro

<sup>1</sup> Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année, qu'ils aient été ou non encore présents au 31/12/2025

# OPCVM AMUNDI ETF DAX UCITS ETF DR

## Critères *qualitatifs* :

- Respect des règles de risque, de conformité, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante Investissement Responsable dans les actions commerciales
- Investissement Responsable :
  - Respect de la politique Investissement Responsable,
  - Intégration de l'Investissement Responsable dans les processus d'investissement,
  - Capacité à promouvoir et diffuser les connaissances sur l'Investissement Responsable en interne et en externe,
  - Aptitude à concilier la combinaison rendement et Investissement Responsable (rendement / risque ajusté de l'Investissement Responsable),
  - Intégration de la composante Investissement Responsable dans l'engagement des clients.

## 2. Fonctions commerciales

### Critères *quantitatifs* :

- Collecte nette, notamment pour les produits Investissement Responsable
- Revenus
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Investissement Responsable :
  - Nombre d'actions commerciales par an, et capacité à présenter l'offre Investissement Responsable, notamment en matière de prospection,
  - Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net Zéro

### Critères *qualitatifs* :

- Respect des règles de risque, de conformité, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation / développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Investissement Responsable :
  - Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques, l'expertise et les solutions Investissement Responsable d'Amundi,
  - Capacité à promouvoir et diffuser les connaissances sur l'Investissement Responsable en interne et en externe,
  - Accompagnement des clients dans le nouveau contexte SFDR.

## 3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

# OPCVM AMUNDI ETF DAX UCITS ETF DR

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

## **Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)**

- Amundi produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 17 000 entreprises dans le monde<sup>2</sup>, selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleures pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.
- Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Amundi a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité<sup>3</sup>. Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

Pour les produits passifs, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG<sup>4</sup> :

– Pour les produits passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciels ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Amundi.

– Pour les produits passifs non ESG : Le devoir et l'obligation réglementaire en matière de gestion passive consistent à répliquer le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille doit respecter l'objectif contractuel de délivrer une exposition passive conforme à l'indice répliqué. Les fonds indiciels/ETF d'Amundi, répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent donc pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation. Toutefois, pour les titres exclus de l'univers d'investissement actif d'Amundi, en raison de l'application des Normes Minimales et de la Politique d'Exclusion, mais qui peuvent être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé son processus d'engagement et ses actions de vote qui peuvent conduire à un vote contre la décharge du conseil d'administration ou de la direction, ou contre la réélection du président et de certains administrateurs.

Pour les fonds à formule, l'application des Normes Minimales et de la Politique d'Exclusion diffère également selon leur qualification ESG ou non ESG :

Les fonds à formule ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Amundi.

Les fonds à formule non ESG n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles réglementaires<sup>5</sup>.

<sup>2</sup> Sources Amundi Décembre 2025

<sup>3</sup> Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable d'Amundi disponible sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

<sup>4</sup> Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion d'Amundi, veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 35 de la Politique Générale Investissement Responsable d'Amundi

<sup>5</sup> Veuillez-vous référer au champ d'application de la politique d'exclusion présentée annexe 9.1.

# OPCVM AMUNDI ETF DAX UCITS ETF DR

Exclusions normatives liées aux conventions internationales :

- mines anti-personnel et bombes à sous-munitions<sup>6</sup>,
- armes chimiques et biologiques<sup>7</sup>,
- violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies<sup>8</sup>.

Exclusions sectorielles :

- armement nucléaire,
- armes à uranium appauvri,
- charbon thermique<sup>9</sup>,
- pétrole, gaz et combustibles consommables<sup>10</sup>
- tabac

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

- Charbon thermique

Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Amundi a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

Amundi exclut :

- Les entreprises minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique avec un statut autorisé et qui sont en phase de construction.
- Les entreprises générant plus de 20% de leur chiffre d'affaires de l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 70 millions de tonnes
- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50% de leur chiffre d'affaires de l'extraction de charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20% et 50% de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, avec une trajectoire de transition insuffisante<sup>11</sup>.

- Pétrole, gaz et combustibles consommables

Une exclusion peut être appliquée si la due diligence effectuée conclut que l'émetteur dépasse significativement la trajectoire d'intensité carbone opérationnelle, sans mesure corrective crédible.

Plus précisément, cela s'applique aux :

Entreprises dont l'intensité carbone opérationnelle est incompatible avec la trajectoire de réduction moyenne globale fixée par le scénario NZE de l'AIE, soit une réduction de 50% d'ici 2030, à la date d'application (sur la base d'une réduction linéaire moyenne).

---

<sup>6</sup> Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008).

<sup>7</sup> Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

<sup>8</sup> Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles

<sup>9</sup> Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

<sup>10</sup> Tels que définis par la classification GICS® (Global Industry Classification Standard)

<sup>11</sup> Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive.

# OPCVM AMUNDI ETF DAX UCITS ETF DR

## Hydrocarbures non conventionnels

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non-conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus. Amundi applique une gestion discrétionnaire en la matière et sa politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active, et toutes les stratégies ESG de gestion passive.

Amundi exclut les entreprises dont l'activité liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% de leur chiffre d'affaires. Cela concerne les sables bitumineux, les schistes bitumineux (gisements riches en kérogène), le pétrole de schiste, le gaz de schiste, les gisements de charbon et le méthane de houille.

- Tabac

Amundi pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

Amundi exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5%), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Par ailleurs, la note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10%).

- Armes à uranium appauvri

Les armes à uranium appauvri sont considérées comme provoquant la libération de particules chimiquement toxiques et radioactives, représentant un danger à long terme pour l'environnement et la santé humaine.

En conséquence, Amundi exclut les émetteurs réalisant un chiffre d'affaires significatif, défini comme supérieur à 5% de leur chiffre d'affaires total, provenant de la production ou de la vente d'armes à uranium appauvri. Cette politique est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi a toute discrétion.

- Armement nucléaire

Amundi limite les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

Amundi exclut les émetteurs qui remplissent au moins une des conditions suivantes :

- Emetteurs impliqués dans la production, la vente ou au stockage d'armes nucléaires des états n'ayant pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ou des états signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires mais qui ne sont pas membres de l'OTAN ;
- Emetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires ;
- Emetteurs qui réalisent plus de 5% de leur chiffre d'affaires de la production ou la vente d'armes nucléaires, à l'exception des revenus provenant de composants à double usage ainsi que des plateformes de lancement.

# OPCVM AMUNDI ETF DAX UCITS ETF DR

## Règlements SFDR et Taxonomie

### Article 6

Vu la focalisation des investissements dans lesquels ils investissent, les gérants de fonds non classifiés comme relevant de l'article 8 ou de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »), n'ont pas intégré la prise en considération d'activités économiques durables sur le plan environnemental au processus d'investissement du fonds.

Il convient par conséquent de noter que les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout au long de l'exercice, le fonds a pris en compte l'indicateur 14 contenu dans les Principales Incidences Négatives\* (au sens du Règlement UE) 2019/2088 précité) via les normes minimales et la politique d'exclusion d'Amundi relatives aux armes controversées, excluant les émetteurs impliqués dans la fabrication, la vente, le stockage ou les services liés aux mines antipersonnel et aux bombes à sous-munitions, interdites par les traités d'Ottawa et d'Oslo, ainsi que les émetteurs impliqués dans la production, la vente ou le stockage d'armes chimiques, biologiques et à l'uranium appauvri, conformément à la politique mondiale d'investissement responsable d'Amundi.

*\*Appelé en anglais Principal Adverse Impacts (PAI)*

## **Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

# AMUNDI ETF DAX UCITS ETF DR

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
Amundi Asset Management

91-93, boulevard Pasteur  
75015 PARIS

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2026

---

Aux porteurs de parts du FCP AMUNDI ETF DAX UCITS ETF DR,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AMUNDI ETF DAX UCITS ETF DR constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 mars 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

| <b>Points clés de l'audit</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | <b>Réponse d'audit apportée pour couvrir ces risques</b> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| <p>Les principaux risques de ce FCP concernent les instruments financiers de son portefeuille.</p> <p>Toute erreur dans l'enregistrement ou la valorisation de ces instruments financiers peut entraîner une anomalie dans l'établissement de la valeur liquidative du FCP et dans les états financiers.</p> <p>Nous avons donc considéré que l'existence et la valorisation des instruments financiers du portefeuille constituaient des points clés de l'audit.</p> |                                                          |
| <b>Points clés de l'audit</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | <b>Réponse d'audit apportée pour couvrir ces risques</b> |
| <b>Valorisation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                          |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>La valorisation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé détenus par le FCP n'est pas complexe car elle repose essentiellement sur des prix cotés fournis par des sources indépendantes.</p> <p>Cependant, les montants concernés sont significatifs et pourraient être une source d'erreur matérielle sur le calcul de la valeur liquidative. Nous estimons donc que la valorisation de ces instruments est un point clé de l'audit.</p> <p>La valeur des instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé est enregistrée au bilan et figure dans l'inventaire détaillé présenté en annexe des comptes annuels. Les règles d'évaluation de ces instruments sont décrites dans les Règles et méthodes comptables de l'annexe.</p> | <p>Nous avons pris connaissance des méthodes de valorisation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé ainsi que leur correcte application à la clôture de l'exercice.</p> <p>Nous avons comparé la valorisation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé détenus par le FCP à la clôture de l'exercice avec les cours observables relevés sur des bases de données de marché.</p> |
| <b>Points clés de l'audit</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | <b>Réponse d'audit apportée pour couvrir ces risques</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <p><b>Existence des instruments financiers</b></p> <p>Les instruments financiers en portefeuille font l'objet de conservation ou de tenue de compte par le dépositaire du FCP. Celui-ci en atteste l'existence à la clôture de l'exercice.</p> <p>Il existe néanmoins un risque que ces instruments fassent l'objet d'enregistrements erronés ou incomplets dans la comptabilité du FCP.</p> <p>L'existence de ces instruments constitue un point clé de l'audit dans la mesure où les montants concernés sont significatifs et pourraient être une source d'erreur matérielle.</p>                                                                                                                                                                                                       | <p>Nous avons vérifié l'existence des instruments financiers du portefeuille en contrôlant les états de rapprochement établis par le FCP entre les instruments financiers qu'il détient à la clôture de l'exercice et ceux recensés par le dépositaire dans un compte ouvert à au nom du FCP.</p> <p>Les écarts significatifs éventuels ont été examinés, le cas échéant sur la base des avis d'opérés ou des contrats.</p>           |

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## Autres vérification ou informations prévues par les textes légaux résultant d'autres obligations légales et réglementaires

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes du FCP par la société de gestion en date du 01/01/2024.

Au 31 mars 2026, notre cabinet était dans la 2<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption, soit la 18<sup>ème</sup> année depuis que les titres du fonds ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

## Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 15 juillet 2026

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

*Stéphane COLLAS*  
Stéphane COLLAS

*Jean Marc LECAT*  
Jean-Marc LECAT

## Comptes annuels

# OPCVM AMUNDI ETF DAX UCITS ETF DR

| Bilan Actif au 31/03/2026 en EUR                                | 31/03/2026              | 31/03/2025              |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| <b>Immobilisations corporelles nettes</b>                       |                         |                         |
| <b>Titres financiers</b>                                        |                         |                         |
| <b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>                        | <b>1 266 852 544,72</b> | <b>1 192 185 947,82</b> |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé                  | 1 266 852 544,72        | 1 192 185 947,82        |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé              |                         |                         |
| <b>Obligations convertibles en actions (B)</b>                  |                         |                         |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé                  |                         |                         |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé              |                         |                         |
| <b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>                    |                         |                         |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé                  |                         |                         |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé              |                         |                         |
| <b>Titres de créances (D)</b>                                   |                         |                         |
| Négociés sur un marché réglementé ou assimilé                   |                         |                         |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé               |                         |                         |
| <b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>            |                         |                         |
| OPCVM                                                           |                         |                         |
| FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne |                         |                         |
| Autres OPC et fonds d'investissements                           |                         |                         |
| <b>Dépôts (F)</b>                                               |                         |                         |
| <b>Instruments financiers à terme (G)</b>                       | <b>175 700,00</b>       | <b>206 927,00</b>       |
| <b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>                    |                         | <b>223,61</b>           |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension  |                         |                         |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie           |                         |                         |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés            |                         | 223,61                  |
| Titres financiers empruntés                                     |                         |                         |
| Titres financiers donnés en pension                             |                         |                         |
| Autres opérations temporaires                                   |                         |                         |
| <b>Prêts (I) (*)</b>                                            |                         |                         |
| <b>Autres actifs éligibles (J)</b>                              |                         |                         |
| <b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>    | <b>1 267 028 244,72</b> | <b>1 192 393 098,43</b> |
| <b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>                  | <b>2 446 641,09</b>     | <b>24 431 077,56</b>    |
| <b>Comptes financiers</b>                                       | <b>6 161 698,10</b>     | <b>1 853 840,68</b>     |
| <b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>     | <b>8 608 339,19</b>     | <b>26 284 918,24</b>    |
| <b>Total de l'actif I+II</b>                                    | <b>1 275 636 583,91</b> | <b>1 218 678 016,67</b> |

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

# OPCVM AMUNDI ETF DAX UCITS ETF DR

| Bilan Passif au 31/03/2026 en EUR                          | 31/03/2026              | 31/03/2025              |
|------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| <b>Capitaux propres :</b>                                  |                         |                         |
| Capital                                                    | 704 600 678,90          | 538 554 849,77          |
| Report à nouveau sur revenu net                            | 146 111 989,85          | 117 775 636,24          |
| Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes | 401 063 703,93          | 348 830 691,84          |
| Résultat net de l'exercice                                 | 23 304 074,95           | 193 275 983,50          |
| <b>Capitaux propres I</b>                                  | <b>1 275 080 447,63</b> | <b>1 198 437 161,35</b> |
| <b>Passifs de financement II (*)</b>                       |                         |                         |
| <b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>   | <b>1 275 080 447,63</b> | <b>1 198 437 161,35</b> |
| <b>Passifs éligibles :</b>                                 |                         |                         |
| <b>Instruments financiers (A)</b>                          |                         |                         |
| Opérations de cession sur instruments financiers           |                         |                         |
| Opérations temporaires sur titres financiers               |                         |                         |
| <b>Instruments financiers à terme (B)</b>                  | <b>175 700,00</b>       | <b>206 927,00</b>       |
| <b>Emprunts (C) (*)</b>                                    |                         |                         |
| <b>Autres passifs éligibles (D)</b>                        |                         |                         |
| <b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>        | <b>175 700,00</b>       | <b>206 927,00</b>       |
| <b>Autres passifs :</b>                                    |                         |                         |
| Dettes et comptes d'ajustement passifs                     | 380 436,28              | 20 033 928,32           |
| Concours bancaires                                         |                         |                         |
| <b>Sous-total autres passifs IV</b>                        | <b>380 436,28</b>       | <b>20 033 928,32</b>    |
| <b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>                         | <b>1 275 636 583,91</b> | <b>1 218 678 016,67</b> |

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

# OPCVM AMUNDI ETF DAX UCITS ETF DR

| Compte de résultat au 31/03/2026 en EUR                                                     | 31/03/2026           | 31/03/2025           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| <b>Revenus financiers nets</b>                                                              |                      |                      |
| <b>Produits sur opérations financières :</b>                                                |                      |                      |
| Produits sur actions                                                                        | 29 003 662,69        | 15 355 119,20        |
| Produits sur obligations                                                                    |                      |                      |
| Produits sur titres de créances                                                             |                      |                      |
| Produits sur parts d'OPC                                                                    |                      |                      |
| Produits sur instruments financiers à terme                                                 |                      |                      |
| Produits sur opérations temporaires sur titres                                              |                      | 223,61               |
| Produits sur prêts et créances                                                              |                      |                      |
| Produits sur autres actifs et passifs éligibles                                             |                      |                      |
| Autres produits financiers                                                                  | 90 284,67            | 97 977,13            |
| <b>Sous-total produits sur opérations financières</b>                                       | <b>29 093 947,36</b> | <b>15 453 319,94</b> |
| <b>Charges sur opérations financières :</b>                                                 |                      |                      |
| Charges sur opérations financières                                                          |                      |                      |
| Charges sur instruments financiers à terme                                                  |                      |                      |
| Charges sur opérations temporaires sur titres                                               |                      |                      |
| Charges sur emprunts                                                                        |                      |                      |
| Charges sur autres actifs et passifs éligibles                                              |                      |                      |
| Charges sur passifs de financement                                                          |                      |                      |
| Autres charges financières                                                                  |                      |                      |
| <b>Sous-total charges sur opérations financières</b>                                        |                      |                      |
| <b>Total revenus financiers nets (A)</b>                                                    | <b>29 093 947,36</b> | <b>15 453 319,94</b> |
| <b>Autres produits :</b>                                                                    |                      |                      |
| Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC                                      |                      |                      |
| Versements en garantie de capital ou de performance                                         |                      |                      |
| Autres produits                                                                             |                      |                      |
| <b>Autres charges :</b>                                                                     |                      |                      |
| Frais de gestion de la société de gestion                                                   | -1 498 753,72        | -771 240,69          |
| Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement                                 |                      |                      |
| Impôts et taxes                                                                             |                      |                      |
| Autres charges                                                                              |                      |                      |
| <b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>                                     | <b>-1 498 753,72</b> | <b>-771 240,69</b>   |
| <b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>                     | <b>27 595 193,64</b> | <b>14 682 079,25</b> |
| <b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>                                    | <b>-3 099 023,10</b> | <b>7 442 389,04</b>  |
| <b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>                                                    | <b>24 496 170,54</b> | <b>22 124 468,29</b> |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>              |                      |                      |
| Plus ou moins-values réalisées                                                              | 78 634 048,92        | 27 278 110,18        |
| Frais de transactions externes et frais de cession                                          | -112 149,72          | -63 884,74           |
| Frais de recherche                                                                          |                      |                      |
| Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs                               |                      |                      |
| Indemnités d'assurance perçues                                                              |                      |                      |
| Versements en garantie de capital ou de performance reçus                                   |                      |                      |
| <b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b> | <b>78 521 899,20</b> | <b>27 214 225,44</b> |
| <b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>                        | <b>-6 505 828,35</b> | <b>7 967 744,01</b>  |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>                                     | <b>72 016 070,85</b> | <b>35 181 969,45</b> |

# OPCVM AMUNDI ETF DAX UCITS ETF DR

| Compte de résultat au 31/03/2026 en EUR                                                             | 31/03/2026            | 31/03/2025            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>                       |                       |                       |
| Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles | -59 495 913,36        | 86 783 925,40         |
| Ecart de change sur les comptes financiers en devises                                               | 943,84                | -980,45               |
| Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir                                      |                       |                       |
| Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs                                       |                       |                       |
| <b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>           | <b>-59 494 969,52</b> | <b>86 782 944,95</b>  |
| <b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>                                 | <b>-13 713 196,92</b> | <b>49 186 600,81</b>  |
| <b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>                                             | <b>-73 208 166,44</b> | <b>135 969 545,76</b> |
| <b>Acomptes :</b>                                                                                   |                       |                       |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)                                         |                       |                       |
| Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)                |                       |                       |
| <b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>                                      |                       |                       |
| <b>Impôt sur le résultat V (*)</b>                                                                  |                       |                       |
| <b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>                                                           | <b>23 304 074,95</b>  | <b>193 275 983,50</b> |

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

## Annexes aux comptes annuels

# OPCVM AMUNDI ETF DAX UCITS ETF DR

## A. Informations générales

### A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

#### A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du Fonds est de répliquer, le plus fidèlement possible, la performance de l'Indice DAX NET RETURN (cf. section « Indicateur de Référence »), quelle que soit son évolution, positive ou négative.

La gestion vise à obtenir un écart entre l'évolution de la valeur liquidative du Fonds et celle de l'Indice DAX NET RETURN (ci-après « l'Indice DAX NET RETURN ») le plus faible possible. Ainsi, l'objectif d'écart de suivi (« tracking error ») maximal entre l'évolution de la valeur liquidative du Fonds et celle de l'Indice DAX NET RETURN est de 2%.

Si le « tracking error » devenait malgré tout plus élevé que 1%, l'objectif serait de rester néanmoins à un niveau inférieur à 5% de la volatilité de l'Indice DAX NET RETURN.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

# OPCVM AMUNDI ETF DAX UCITS ETF DR

## A1b. Éléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

|                                                      | 31/03/2022     | 31/03/2023     | 28/03/2024     | 31/03/2025       | 31/03/2026       |
|------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|------------------|------------------|
| Actif net en EUR                                     | 515 639 274,80 | 563 039 323,68 | 654 764 837,61 | 1 198 437 161,35 | 1 275 080 447,63 |
| Nombre de titres                                     | 1 974 287      | 2 000 527      | 1 977 615      | 3 035 609        | 3 170 397        |
| Valeur liquidative unitaire                          | 261,1774       | 281,4455       | 331,0881       | 394,7929         | 402,1832         |
| Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées | 114,15         | 111,46         | 114,91         | 126,50           | 149,21           |
| Report à nouveau unitaire sur revenu                 | 24,51          | 31,61          | 38,79          | 46,08            | 53,81            |

## A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

## Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins-values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

# OPCVM AMUNDI ETF DAX UCITS ETF DR

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

## **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

## **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

## **Instruments financiers à terme :**

### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Les swaps d'indice sont valorisés à leur valeur de marché sur la base du fixing de l'indice tel que mentionné dans le prospectus du fonds. Les prix sont fournis par la contrepartie sous le contrôle de la société de gestion.

Le swap de performance du portefeuille est valorisé à partir des prix calculés par la contrepartie et validées par la société de gestion à partir de modèles financiers mathématiques.

## **Exposition des positions Hors-Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

# OPCVM AMUNDI ETF DAX UCITS ETF DR

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

## Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPCVM : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPCVM.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Fonds, à l'exception des frais de transactions.

Une partie des frais de gestion peut être rétrocédée aux commercialisateurs avec lesquels la société de gestion a conclu des accords de commercialisation. Il s'agit de commercialisateurs appartenant ou non au même groupe que la société de gestion. Ces commissions sont calculées sur la base d'un pourcentage des frais de gestion financière et sont facturées à la société de gestion

A ces frais peuvent s'ajouter:

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que le Fonds a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au Fonds;
- des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Fonds, se reporter au document d'information clé.

|    | Frais facturés à l'OPCVM                                                                                             | Assiette                                                  | Taux barème                                          |
|----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| P1 | Frais de gestion et frais externes à la Société de Gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats)                 | Actif net                                                 | 0,1 % TTC maximum                                    |
| P2 | Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)                                                            | Actif net                                                 | Néant                                                |
| P3 | Commission de mouvement<br>-<br>Perçue par le dépositaire<br>-<br>*****<br>-----<br>Perçue par la Société de Gestion | -<br>-<br>Prélèvement sur chaque transaction ou opération | -<br>-<br>Néant<br>-<br>*****<br>-----<br>-<br>Néant |
| P4 | Commission de surperformance                                                                                         | Actif net                                                 | Néant                                                |

Les frais de fonctionnement et de gestion seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Pourront s'ajouter aux frais facturés au Fonds et affichés ci-dessus, les coûts suivants :

- Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances du Fonds ;
- Les coûts liés aux contributions dues par la Société de Gestion à l'AMF au titre de la gestion du Fonds.

# OPCVM AMUNDI ETF DAX UCITS ETF DR

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

| Part(s)                          | Affectation des revenus nets                                                           | Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées                                  |
|----------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| Part AMUNDI ETF DAX UCITS ETF DR | Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion | Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion |

# OPCVM AMUNDI ETF DAX UCITS ETF DR

## B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

| Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR                     | 31/03/2026              | 31/03/2025              |
|----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| <b>Capitaux propres début d'exercice</b>                                         | <b>1 198 437 161,35</b> | <b>654 764 837,61</b>   |
| <b>Flux de l'exercice :</b>                                                      |                         |                         |
| Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) | 528 245 486,95          | 549 508 530,42          |
| Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)              | -498 224 323,99         | -134 515 456,32         |
| Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation                       | 27 595 193,64           | 14 682 079,25           |
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation            | 78 521 899,20           | 27 214 225,44           |
| Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation      | -59 494 969,52          | 86 782 944,95           |
| Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets                            |                         |                         |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes   |                         |                         |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes                    |                         |                         |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets                          |                         |                         |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes |                         |                         |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes                  |                         |                         |
| Autres éléments                                                                  |                         |                         |
| <b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>                          | <b>1 275 080 447,63</b> | <b>1 198 437 161,35</b> |

### B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

# OPCVM AMUNDI ETF DAX UCITS ETF DR

## B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

### B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

|                                                       | En parts   | En montant      |
|-------------------------------------------------------|------------|-----------------|
| Parts souscrites durant l'exercice                    | 1 307 539  | 528 245 486,95  |
| Parts rachetées durant l'exercice                     | -1 172 751 | -498 224 323,99 |
| Solde net des souscriptions/rachats                   | 134 788    | 30 021 162,96   |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 3 170 397  |                 |

### B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

|                                                             | En montant |
|-------------------------------------------------------------|------------|
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 136 744,91 |
| Commissions de souscription acquises                        | 69 688,20  |
| Commissions de rachat acquises                              | 67 056,71  |

## B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

| Libellé de la part<br>Code ISIN                | Affectation des<br>revenus nets                                                                    | Affectation des<br>plus ou moins-<br>values nettes<br>réalisées                                    | Devise<br>de<br>la part | Actif net par part | Nombre de<br>parts | Valeur<br>liquidative |
|------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|--------------------|--------------------|-----------------------|
| AMUNDI ETF DAX<br>UCITS ETF DR<br>FR0010655712 | Capitalisation,<br>et/ou Distribution,<br>et/ou Report par<br>décision de la<br>société de gestion | Capitalisation,<br>et/ou Distribution,<br>et/ou Report par<br>décision de la<br>société de gestion | EUR                     | 1 275 080 447,63   | 3 170 397          | 402,1832              |

# OPCVM AMUNDI ETF DAX UCITS ETF DR

## C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

#### C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

| Montants exprimés en milliers<br>EUR             | Exposition<br><br>+/- | Ventilation des expositions significatives par pays |                    |        |        |        |
|--------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------------------------------------|--------------------|--------|--------|--------|
|                                                  |                       | Pays 1<br>ALLEMAGNE                                 | Pays 2<br>PAYS-BAS | Pays 3 | Pays 4 | Pays 5 |
|                                                  |                       | +/-                                                 | +/-                | +/-    | +/-    | +/-    |
| <b>Actif</b>                                     |                       |                                                     |                    |        |        |        |
| Actions et valeurs assimilées                    | 1 266 852,55          | 1 185 529,16                                        | 81 323,38          |        |        |        |
| Opérations temporaires sur titres                |                       |                                                     |                    |        |        |        |
| <b>Passif</b>                                    |                       |                                                     |                    |        |        |        |
| Opérations de cession sur instruments financiers |                       |                                                     |                    |        |        |        |
| Opérations temporaires sur titres                |                       |                                                     |                    |        |        |        |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                       |                                                     |                    |        |        |        |
| Futures                                          | 8 198,48              | NA                                                  | NA                 | NA     | NA     | NA     |
| Options                                          |                       | NA                                                  | NA                 | NA     | NA     | NA     |
| Swaps                                            |                       | NA                                                  | NA                 | NA     | NA     | NA     |
| Autres instruments financiers                    |                       | NA                                                  | NA                 | NA     | NA     | NA     |
| <b>Total</b>                                     | <b>1 275 051,03</b>   |                                                     |                    |        |        |        |

#### C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

| Montants exprimés en milliers<br>EUR | Exposition<br><br>+/- | Décomposition de l'exposition par maturité |            |         | Décomposition par niveau de deltas |          |
|--------------------------------------|-----------------------|--------------------------------------------|------------|---------|------------------------------------|----------|
|                                      |                       | <= 1 an                                    | 1<X<=5 ans | > 5 ans | <= 0,6                             | 0,6<X<=1 |
| <b>Total</b>                         |                       |                                            |            |         |                                    |          |

# OPCVM AMUNDI ETF DAX UCITS ETF DR

## C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

| Montants exprimés en milliers EUR                | Exposition<br><br>+/- | Ventilation des expositions par type de taux |                                       |                        |                                               |
|--------------------------------------------------|-----------------------|----------------------------------------------|---------------------------------------|------------------------|-----------------------------------------------|
|                                                  |                       | Taux fixe<br><br>+/-                         | Taux variable ou révisable<br><br>+/- | Taux indexé<br><br>+/- | Autre ou sans contrepartie de taux<br><br>+/- |
| <b>Actif</b>                                     |                       |                                              |                                       |                        |                                               |
| Dépôts                                           |                       |                                              |                                       |                        |                                               |
| Obligations                                      |                       |                                              |                                       |                        |                                               |
| Titres de créances                               |                       |                                              |                                       |                        |                                               |
| Opérations temporaires sur titres                |                       |                                              |                                       |                        |                                               |
| Comptes financiers                               | 6 161,70              |                                              |                                       |                        | 6 161,70                                      |
| <b>Passif</b>                                    |                       |                                              |                                       |                        |                                               |
| Opérations de cession sur instruments financiers |                       |                                              |                                       |                        |                                               |
| Opérations temporaires sur titres                |                       |                                              |                                       |                        |                                               |
| Emprunts                                         |                       |                                              |                                       |                        |                                               |
| Comptes financiers                               |                       |                                              |                                       |                        |                                               |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                       |                                              |                                       |                        |                                               |
| Futures                                          | NA                    |                                              |                                       |                        |                                               |
| Options                                          | NA                    |                                              |                                       |                        |                                               |
| Swaps                                            | NA                    |                                              |                                       |                        |                                               |
| Autres instruments financiers                    | NA                    |                                              |                                       |                        |                                               |
| <b>Total</b>                                     |                       |                                              |                                       |                        | <b>6 161,70</b>                               |

# OPCVM AMUNDI ETF DAX UCITS ETF DR

## C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

| Montants exprimés en milliers EUR                | [0 - 3 mois]<br>(*)<br>+/- | ]3 - 6 mois]<br>(*)<br>+/- | ]6 - 12 mois]<br>(*)<br>+/- | ]1 - 3 ans]<br>(*)<br>+/- | ]3 - 5 ans]<br>(*)<br>+/- | ]5 - 10 ans]<br>(*)<br>+/- | >10 ans<br>(*)<br>+/- |
|--------------------------------------------------|----------------------------|----------------------------|-----------------------------|---------------------------|---------------------------|----------------------------|-----------------------|
| <b>Actif</b>                                     |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| Dépôts                                           |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| Obligations                                      |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| Titres de créances                               |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| Opérations temporaires sur titres                |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| Comptes financiers                               | 6 161,70                   |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| <b>Passif</b>                                    |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| Opérations de cession sur instruments financiers |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| Opérations temporaires sur titres                |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| Emprunts                                         |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| Comptes financiers                               |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| Futures                                          |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| Options                                          |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| Swaps                                            |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| Autres instruments                               |                            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |
| <b>Total</b>                                     | <b>6 161,70</b>            |                            |                             |                           |                           |                            |                       |

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

# OPCVM AMUNDI ETF DAX UCITS ETF DR

## C1e. Exposition directe sur le marché des devises

| Montants exprimés en milliers EUR                | Devise 1<br>USD<br>+/- | Devise 2<br>+/- | Devise 3<br>+/- | Devise 4<br>+/- | Devise N<br>+/- |
|--------------------------------------------------|------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| <b>Actif</b>                                     |                        |                 |                 |                 |                 |
| Dépôts                                           |                        |                 |                 |                 |                 |
| Actions et valeurs assimilées                    |                        |                 |                 |                 |                 |
| Obligations et valeurs assimilées                |                        |                 |                 |                 |                 |
| Titres de créances                               |                        |                 |                 |                 |                 |
| Opérations temporaires sur titres                |                        |                 |                 |                 |                 |
| Créances                                         |                        |                 |                 |                 |                 |
| Comptes financiers                               | 3,03                   |                 |                 |                 |                 |
| <b>Passif</b>                                    |                        |                 |                 |                 |                 |
| Opérations de cession sur instruments financiers |                        |                 |                 |                 |                 |
| Opérations temporaires sur titres                |                        |                 |                 |                 |                 |
| Emprunts                                         |                        |                 |                 |                 |                 |
| Dettes                                           |                        |                 |                 |                 |                 |
| Comptes financiers                               |                        |                 |                 |                 |                 |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                        |                 |                 |                 |                 |
| Devises à recevoir                               |                        |                 |                 |                 |                 |
| Devises à livrer                                 |                        |                 |                 |                 |                 |
| Futures options swaps                            |                        |                 |                 |                 |                 |
| Autres opérations                                |                        |                 |                 |                 |                 |
| <b>Total</b>                                     | <b>3,03</b>            |                 |                 |                 |                 |

## C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

| Montants exprimés en milliers EUR                | Invest. Grade<br>+/- | Non Invest. Grade<br>+/- | Non notés<br>+/- |
|--------------------------------------------------|----------------------|--------------------------|------------------|
| <b>Actif</b>                                     |                      |                          |                  |
| Obligations convertibles en actions              |                      |                          |                  |
| Obligations et valeurs assimilées                |                      |                          |                  |
| Titres de créances                               |                      |                          |                  |
| Opérations temporaires sur titres                |                      |                          |                  |
| <b>Passif</b>                                    |                      |                          |                  |
| Opérations de cession sur instruments financiers |                      |                          |                  |
| Opérations temporaires sur titres                |                      |                          |                  |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                      |                          |                  |
| Dérivés de crédits                               |                      |                          |                  |
| <b>Solde net</b>                                 |                      |                          |                  |

# OPCVM AMUNDI ETF DAX UCITS ETF DR

## C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

| Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Valeur actuelle constitutive d'une créance | Valeur actuelle constitutive d'une dette |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|------------------------------------------|
| <b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b><br>Dépôts<br>Instruments financiers à terme non compensés<br>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension<br>Créances représentatives de titres donnés en garantie<br>Créances représentatives de titres financiers prêtés<br>Titres financiers empruntés<br>Titres reçus en garantie<br>Titres financiers donnés en pension<br>Créances<br>Collatéral espèces<br>Dépôt de garantie espèces versé<br><b>Opérations figurant au passif du bilan</b><br>Dettes représentatives des titres donnés en pension<br>Instruments financiers à terme non compensés<br>Dettes<br>Collatéral espèces |                                            |                                          |

## C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

## C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

# OPCVM AMUNDI ETF DAX UCITS ETF DR

## D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

### D1. Créances et dettes : ventilation par nature

|                                         | Nature de débit/crédit        | 31/03/2026          |
|-----------------------------------------|-------------------------------|---------------------|
| <b>Créances</b>                         |                               |                     |
|                                         | Dépôts de garantie en espèces | 587 559,40          |
|                                         | Autres créances               | 1 859 081,69        |
| <b>Total des créances</b>               |                               | <b>2 446 641,09</b> |
| <b>Dettes</b>                           |                               |                     |
|                                         | Frais de gestion fixe         | 362 759,47          |
|                                         | Autres dettes                 | 17 676,81           |
| <b>Total des dettes</b>                 |                               | <b>380 436,28</b>   |
| <b>Total des créances et des dettes</b> |                               | <b>2 066 204,81</b> |

### D2. Frais de gestion, autres frais et charges

|                                       | 31/03/2026   |
|---------------------------------------|--------------|
| Commissions de garantie               |              |
| Frais de gestion fixes                | 1 498 753,72 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,10         |
| Rétrocessions des frais de gestion    |              |

### D3. Engagements reçus et donnés

| Autres engagements (par nature de produit)                                              | 31/03/2026 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Garanties reçues                                                                        |            |
| - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan                |            |
| Garanties données                                                                       |            |
| - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine |            |
| Engagements de financement reçus mais non encore tirés                                  |            |
| Engagements de financement donnés mais non encore tirés                                 |            |
| Autres engagements hors bilan                                                           |            |
| <b>Total</b>                                                                            |            |

# OPCVM AMUNDI ETF DAX UCITS ETF DR

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

|                               |            |
|-------------------------------|------------|
|                               | 31/03/2026 |
| Titres pris en pension livrée |            |
| Titres empruntés              |            |

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

|                                |           |         |            |
|--------------------------------|-----------|---------|------------|
|                                | Code ISIN | Libellé | 31/03/2026 |
| Actions                        |           |         |            |
| Obligations                    |           |         |            |
| TCN                            |           |         |            |
| OPC                            |           |         |            |
| Instruments financiers à terme |           |         |            |
| Total des titres du groupe     |           |         |            |

# OPCVM AMUNDI ETF DAX UCITS ETF DR

## D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

### D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 31/03/2026            | 31/03/2025            |
|------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Revenus nets</b>                                              | <b>24 496 170,54</b>  | <b>22 124 468,29</b>  |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice          |                       |                       |
| <b>Revenus de l'exercice à affecter</b>                          | <b>24 496 170,54</b>  | <b>22 124 468,29</b>  |
| Report à nouveau                                                 | 146 111 989,85        | 117 775 636,24        |
| <b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>               | <b>170 608 160,39</b> | <b>139 900 104,53</b> |

### Part AMUNDI ETF DAX UCITS ETF DR

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets                 | 31/03/2026            | 31/03/2025            |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Revenus nets</b>                                                              | <b>24 496 170,54</b>  | <b>22 124 468,29</b>  |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)                      |                       |                       |
| <b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>                                     | <b>24 496 170,54</b>  | <b>22 124 468,29</b>  |
| Report à nouveau                                                                 | 146 111 989,85        | 117 775 636,24        |
| <b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>                               | <b>170 608 160,39</b> | <b>139 900 104,53</b> |
| <b>Affectation :</b>                                                             |                       |                       |
| Distribution                                                                     |                       |                       |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice                                         | 170 608 160,39        | 139 900 104,53        |
| Capitalisation                                                                   |                       |                       |
| <b>Total</b>                                                                     | <b>170 608 160,39</b> | <b>139 900 104,53</b> |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>                                |                       |                       |
| Montant unitaire                                                                 |                       |                       |
| Crédits d'impôt totaux                                                           |                       |                       |
| Crédits d'impôt unitaires                                                        |                       |                       |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> |                       |                       |
| Nombre de parts                                                                  |                       |                       |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes              |                       |                       |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu                             |                       |                       |

# OPCVM AMUNDI ETF DAX UCITS ETF DR

## D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/03/2026            | 31/03/2025            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>                                | <b>72 016 070,85</b>  | <b>35 181 969,45</b>  |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice         |                       |                       |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>                                   | <b>72 016 070,85</b>  | <b>35 181 969,45</b>  |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées                         | 401 063 703,93        | 348 830 691,84        |
| <b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>                   | <b>473 079 774,78</b> | <b>384 012 661,29</b> |

## Part AMUNDI ETF DAX UCITS ETF DR

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/03/2026            | 31/03/2025            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>                                | <b>72 016 070,85</b>  | <b>35 181 969,45</b>  |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)     |                       |                       |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>                              | <b>72 016 070,85</b>  | <b>35 181 969,45</b>  |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées                         | 401 063 703,93        | 348 830 691,84        |
| <b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>                   | <b>473 079 774,78</b> | <b>384 012 661,29</b> |
| <b>Affectation :</b>                                                                      |                       |                       |
| Distribution                                                                              |                       |                       |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes                                | 473 079 774,78        | 384 012 661,29        |
| Capitalisation                                                                            |                       |                       |
| <b>Total</b>                                                                              | <b>473 079 774,78</b> | <b>384 012 661,29</b> |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>                                         |                       |                       |
| Acomptes unitaires versés                                                                 |                       |                       |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>          |                       |                       |
| Nombre de parts                                                                           |                       |                       |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes                       |                       |                       |

# OPCVM AMUNDI ETF DAX UCITS ETF DR

## E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

### E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)                                  | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle         | % Actif Net  |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------|---------------------|-------------------------|--------------|
| <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>                                                |        |                     | <b>1 266 852 544,72</b> | <b>99,35</b> |
| <b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b> |        |                     | <b>1 266 852 544,72</b> | <b>99,35</b> |
| <b>Assurance</b>                                                                    |        |                     | <b>178 342 106,70</b>   | <b>13,99</b> |
| ALLIANZ SE-REG                                                                      | EUR    | 303 921             | 109 198 815,30          | 8,56         |
| HANNOVER RUECK SE                                                                   | EUR    | 47 961              | 12 843 955,80           | 1,01         |
| MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG                                                     | EUR    | 104 374             | 56 299 335,60           | 4,42         |
| <b>Automobiles</b>                                                                  |        |                     | <b>83 336 915,51</b>    | <b>6,54</b>  |
| BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG                                                         | EUR    | 223 342             | 17 420 676,00           | 1,37         |
| DAIMLER TRUCK HOLDING AG                                                            | EUR    | 428 092             | 17 752 975,24           | 1,39         |
| MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES                                            | EUR    | 575 111             | 30 130 065,29           | 2,36         |
| PORSCHE AUTOMOBIL HLDG-PRF                                                          | EUR    | 122 333             | 3 799 662,98            | 0,30         |
| VOLKSWAGEN AG-PREF                                                                  | EUR    | 164 740             | 14 233 536,00           | 1,12         |
| <b>Banques commerciales</b>                                                         |        |                     | <b>55 319 908,56</b>    | <b>4,34</b>  |
| COMMERZBANK AG                                                                      | EUR    | 551 632             | 16 984 749,28           | 1,33         |
| DEUTSCHE BANK AG                                                                    | EUR    | 1 526 385           | 38 335 159,28           | 3,01         |
| <b>Composants automobiles</b>                                                       |        |                     | <b>5 142 586,00</b>     | <b>0,40</b>  |
| CONTINENTAL AG                                                                      | EUR    | 86 285              | 5 142 586,00            | 0,40         |
| <b>Conglomérats industriels</b>                                                     |        |                     | <b>174 302 376,50</b>   | <b>13,67</b> |
| RHEINMETALL AG                                                                      | EUR    | 37 163              | 53 681 953,50           | 4,21         |
| SIEMENS AG-REG                                                                      | EUR    | 586 390             | 120 620 423,00          | 9,46         |
| <b>Courrier, fret aérien et logistique</b>                                          |        |                     | <b>33 824 511,25</b>    | <b>2,65</b>  |
| DEUTSCHE POST AG NAMEN                                                              | EUR    | 755 855             | 33 824 511,25           | 2,65         |
| <b>Equipements et fournitures médicaux</b>                                          |        |                     | <b>10 788 614,10</b>    | <b>0,85</b>  |
| SIEMENS HEALTHINEERS AG                                                             | EUR    | 297 207             | 10 788 614,10           | 0,85         |
| <b>Gestion immobilière et développement</b>                                         |        |                     | <b>12 565 383,60</b>    | <b>0,99</b>  |
| VONOVIA SE                                                                          | EUR    | 582 810             | 12 565 383,60           | 0,99         |
| <b>Industrie aérospatiale et défense</b>                                            |        |                     | <b>88 934 550,34</b>    | <b>6,97</b>  |
| AIRBUS SE                                                                           | EUR    | 470 103             | 75 583 160,34           | 5,92         |
| MTU AERO ENGINES AG                                                                 | EUR    | 43 069              | 13 351 390,00           | 1,05         |
| <b>Logiciels</b>                                                                    |        |                     | <b>123 536 906,25</b>   | <b>9,69</b>  |
| SAP SE                                                                              | EUR    | 814 422             | 119 638 591,80          | 9,38         |
| ZALANDO SE                                                                          | EUR    | 189 699             | 3 898 314,45            | 0,31         |
| <b>Machines</b>                                                                     |        |                     | <b>94 993 132,60</b>    | <b>7,45</b>  |
| GEA GROUP AG                                                                        | EUR    | 116 408             | 7 124 169,60            | 0,56         |
| SIEMENS ENERGY AG                                                                   | EUR    | 617 708             | 87 868 963,00           | 6,89         |

# OPCVM AMUNDI ETF DAX UCITS ETF DR

## E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)           | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle         | % Actif Net  |
|--------------------------------------------------------------|--------|---------------------|-------------------------|--------------|
| <b>Matériaux de construction</b>                             |        |                     | <b>17 907 410,10</b>    | <b>1,40</b>  |
| HEIDELBERG MATERIALS AG                                      | EUR    | 100 406             | 17 907 410,10           | 1,40         |
| <b>Médias et services interactifs</b>                        |        |                     | <b>3 875 520,00</b>     | <b>0,30</b>  |
| SCOUT24 SE                                                   | EUR    | 58 720              | 3 875 520,00            | 0,30         |
| <b>Outils et services appliqués aux sciences biologiques</b> |        |                     | <b>5 740 221,45</b>     | <b>0,45</b>  |
| QIAGEN N.V.                                                  | EUR    | 165 210             | 5 740 221,45            | 0,45         |
| <b>Producteur et commerce d'énergie indépendants</b>         |        |                     | <b>31 161 331,60</b>    | <b>2,44</b>  |
| RWE AG                                                       | EUR    | 540 245             | 31 161 331,60           | 2,44         |
| <b>Produits chimiques</b>                                    |        |                     | <b>50 410 765,68</b>    | <b>3,95</b>  |
| BASF SE                                                      | EUR    | 713 047             | 37 363 662,80           | 2,93         |
| BRENNTAG AG NAMEN                                            | EUR    | 92 166              | 5 279 268,48            | 0,41         |
| SYMRIS AG                                                    | EUR    | 106 060             | 7 767 834,40            | 0,61         |
| <b>Produits de soins personnels</b>                          |        |                     | <b>5 478 380,04</b>     | <b>0,43</b>  |
| BEIERSDORF AG                                                | EUR    | 71 538              | 5 478 380,04            | 0,43         |
| <b>Produits domestiques</b>                                  |        |                     | <b>8 051 604,60</b>     | <b>0,63</b>  |
| HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF                            | EUR    | 121 442             | 8 051 604,60            | 0,63         |
| <b>Produits pharmaceutiques</b>                              |        |                     | <b>42 022 167,14</b>    | <b>3,30</b>  |
| BAYER                                                        | EUR    | 784 871             | 30 912 144,34           | 2,43         |
| MERCK KGAA                                                   | EUR    | 103 253             | 11 110 022,80           | 0,87         |
| <b>Semi-conducteurs et équipements pour fabrication</b>      |        |                     | <b>39 646 046,00</b>    | <b>3,11</b>  |
| INFINEON TECHNOLOGIES                                        | EUR    | 1 043 317           | 39 646 046,00           | 3,11         |
| <b>Services aux collectivités</b>                            |        |                     | <b>34 007 698,80</b>    | <b>2,67</b>  |
| E.ON SE                                                      | EUR    | 1 793 655           | 34 007 698,80           | 2,67         |
| <b>Services de télécommunication diversifiés</b>             |        |                     | <b>89 822 952,00</b>    | <b>7,04</b>  |
| DEUTSCHE TELEKOM AG-REG                                      | EUR    | 2 811 360           | 89 822 952,00           | 7,04         |
| <b>Services financiers diversifiés</b>                       |        |                     | <b>37 372 970,70</b>    | <b>2,93</b>  |
| DEUTSCHE BOERSE AG                                           | EUR    | 148 837             | 37 372 970,70           | 2,93         |
| <b>Soins et autres services médicaux</b>                     |        |                     | <b>20 617 668,60</b>    | <b>1,62</b>  |
| FRESENIUS MEDICAL                                            | EUR    | 156 892             | 6 051 324,44            | 0,47         |
| FRESENIUS SE & CO KGAA                                       | EUR    | 328 663             | 14 566 344,16           | 1,15         |
| <b>Textiles, habillement et produits de luxe</b>             |        |                     | <b>19 650 816,60</b>    | <b>1,54</b>  |
| ADIDAS AG                                                    | EUR    | 143 804             | 19 650 816,60           | 1,54         |
| <b>Total</b>                                                 |        |                     | <b>1 266 852 544,72</b> | <b>99,35</b> |

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

# OPCVM AMUNDI ETF DAX UCITS ETF DR

## E2. Inventaire des opérations à terme de devises

| Type d'opération | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de l'exposition (*) |             |                      |             |
|------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|-------------|----------------------|-------------|
|                  | Actif                              | Passif | Devises à recevoir (+)      |             | Devises à livrer (-) |             |
|                  |                                    |        | Devise                      | Montant (*) | Devise               | Montant (*) |
| <b>Total</b>     |                                    |        |                             |             |                      |             |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

## E3. Inventaire des instruments financiers à terme

### E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |                    | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------------------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif             | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |                    |                             |
| DAX 30 IND FU 0626           | 14                  |                                    | -175 700,00        | 7 992 950,00                |
| MICRO DAX 0626               | 9                   | 579,00                             |                    | 205 533,00                  |
| <b>Sous-total 1.</b>         |                     | <b>579,00</b>                      | <b>-175 700,00</b> | <b>8 198 483,00</b>         |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |                    |                             |
| <b>Sous-total 2.</b>         |                     |                                    |                    |                             |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |                    |                             |
| <b>Sous-total 3.</b>         |                     |                                    |                    |                             |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |                    |                             |
| <b>Sous-total 4.</b>         |                     |                                    |                    |                             |
| <b>Total</b>                 |                     | <b>579,00</b>                      | <b>-175 700,00</b> | <b>8 198 483,00</b>         |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

# OPCVM AMUNDI ETF DAX UCITS ETF DR

## E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 1.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 2.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 3.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 4.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>Total</b>                 |                     |                                    |        |                             |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 1.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 2.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 3.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 4.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>Total</b>                 |                     |                                    |        |                             |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

# OPCVM AMUNDI ETF DAX UCITS ETF DR

## E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 1.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 2.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 3.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 4.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>Total</b>                 |                     |                                    |        |                             |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 1.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 2.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 3.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |        |                             |
| <b>Sous-total 4.</b>         |                     |                                    |        |                             |
| <b>Total</b>                 |                     |                                    |        |                             |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

# OPCVM AMUNDI ETF DAX UCITS ETF DR

## E5. Synthèse de l'inventaire

|                                                                                      | Valeur actuelle présentée au bilan |
|--------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)                          | 1 266 852 544,72                   |
| Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :               |                                    |
| Total opérations à terme de devises                                                  |                                    |
| Total instruments financiers à terme - actions                                       | -175 121,00                        |
| Total instruments financiers à terme - taux                                          |                                    |
| Total instruments financiers à terme - change                                        |                                    |
| Total instruments financiers à terme - crédit                                        |                                    |
| Total instruments financiers à terme - autres expositions                            |                                    |
| Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises |                                    |
| Autres actifs (+)                                                                    | 8 783 460,19                       |
| Autres passifs (-)                                                                   | -380 436,28                        |
| Passifs de financement (-)                                                           |                                    |
| <b>Total = actif net</b>                                                             | <b>1 275 080 447,63</b>            |

| Libellé de la part               | Devise de la part | Nombre de parts | Valeur liquidative |
|----------------------------------|-------------------|-----------------|--------------------|
| Part AMUNDI ETF DAX UCITS ETF DR | EUR               | 3 170 397       | 402,1832           |

## Annexe(s)

## Produit

# AMUNDI ETF DAX UCITS ETF DR

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0010655712 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 05/12/2025.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de Amundi ETF Dax UCITS ETF DR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

**Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») :** Actions de pays de la zone Euro

**Objectifs :** En souscrivant à AMUNDI ETF DAX UCITS ETF DR vous investissez dans un OPCVM de gestion passive dont l'objectif est de répliquer le plus fidèlement possible la performance de l'indice DAX NET RETURN (« l'Indice ») quelle que soit son évolution, positive ou négative. Le niveau anticipé de tracking error dans des conditions normales de marché est indiqué dans le prospectus du Fonds. Les actions entrant dans la composition de l'Indice DAX sont issues de l'univers des valeurs les plus importantes du marché allemand. Il s'agit des 40 capitalisations boursières les plus importantes de la bourse de Francfort. Plus d'informations concernant la composition et les règles de fonctionnement de l'Indice sont disponibles dans le prospectus et sur [www.dax-indices.com](http://www.dax-indices.com). L'Indice est disponible via Reuters (.GDAXIN) et Bloomberg (DAXNR). Pour répliquer l'Indice DAX NET RETURN, la Société de Gestion applique une gestion de type "indicielle" selon la méthode de la réplication directe qui consiste à investir dans les titres financiers entrant dans la composition de l'Indice DAX NET RETURN dans des proportions extrêmement proches de celles de l'indice. Des instruments financiers à terme peuvent être utilisés à titre de couverture et /ou d'exposition. Vous serez en permanence investi, via le Panier, au minimum à 75% en titres éligibles au Plan d'Épargne en Actions (PEA, Plan d'épargne réservé aux investisseurs français).

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.com](http://www.amundi.com) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts du Fonds sont cotées et négociées sur une ou plusieurs places boursières. Dans des circonstances normales, vous pouvez négocier des parts pendant les heures de négociation de l'action. Seuls les participants autorisés (par exemple, des institutions financières sélectionnées) peuvent négocier des parts directement avec le Fonds sur le marché primaire. De plus amples détails sont fournis dans le prospectus du Fonds.

**Politique de distribution :** Conformément aux dispositions du prospectus, les revenus et plus-values de cessions pourront être capitalisés ou distribués à la discrétion de la société de gestion.

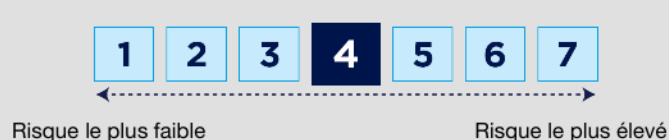
**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires** : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi ETF Dax UCITS ETF DR.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

| Période de détention recommandée : 5 ans |                                                                                                               |                      |         |
|------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|---------|
| Investissement 10 000 EUR                |                                                                                                               |                      |         |
| Scénarios                                |                                                                                                               | Si vous sortez après |         |
|                                          |                                                                                                               | 1 an                 | 5 ans   |
| Minimum                                  | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. |                      |         |
| Scénario de tensions                     | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                        | €3 430               | €2 910  |
|                                          | Rendement annuel moyen                                                                                        | -65,7%               | -21,9%  |
| Scénario défavorable                     | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                        | €7 890               | €9 300  |
|                                          | Rendement annuel moyen                                                                                        | -21,1%               | -1,4%   |
| Scénario intermédiaire                   | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                        | €11 200              | €14 150 |
|                                          | Rendement annuel moyen                                                                                        | 12,0%                | 7,2%    |
| Scénario favorable                       | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts                                                        | €15 030              | €21 740 |
|                                          | Rendement annuel moyen                                                                                        | 50,3%                | 16,8%   |

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/09/2017 et le 30/09/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/04/2019 et le 30/04/2024

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 31/03/2025

### Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– EUR 10 000 investi.

| Investissement 10 000 EUR            |                      |        |
|--------------------------------------|----------------------|--------|
| Scénarios                            | Si vous sortez après |        |
|                                      | 1 an                 | 5 ans* |
| <b>Coûts totaux</b>                  | €10                  | €74    |
| <b>Incidence des coûts annuels**</b> | 0,1%                 | 0,1%   |

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,30% avant déduction des coûts et de 7,19% après cette déduction.

Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

| Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie                                    |                                                                                                                                                                                                                                                            | Si vous sortez après 1 an |
|--------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| <b>Coûts d'entrée*</b>                                                   | Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.                                                                                                                                                                                                                   | Jusqu'à 0 EUR             |
| <b>Coûts de sortie*</b>                                                  | Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.                                                                                                                                         | 0,00 EUR                  |
| Coûts récurrents prélevés chaque année                                   |                                                                                                                                                                                                                                                            |                           |
| <b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b> | 0,10% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.                                                                                                                              | 10,00 EUR                 |
| <b>Coûts de transaction</b>                                              | 0,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes. | 0,47 EUR                  |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques         |                                                                                                                                                                                                                                                            |                           |
| <b>Commissions liées aux résultats</b>                                   | Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.                                                                                                                                                                                             | 0,00 EUR                  |

\* Marché secondaire : dans la mesure où le Fonds est un ETF, les Investisseurs qui ne sont pas des Participants autorisés ne pourront généralement acheter ou vendre des actions que sur le marché secondaire. Par conséquent, les investisseurs paieront des frais de courtage et/ou de transaction concernant leurs transactions en bourse. Ces frais de courtage et/ou de transaction ne sont ni facturés ni payables par le Fonds ou la Société de gestion mais par l'intermédiaire de l'investisseur même. En outre, les investisseurs peuvent également devoir supporter des écarts acheteur-vendeur (« bid-ask spreads »), c'est-à-dire la différence entre les cours auxquels les actions peuvent être achetées et vendues.

Marché primaire : les Participants autorisés qui négocient directement avec le Fonds paieront les coûts de transaction liés au marché primaire.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée** : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres**: Les détails sur la fréquence des ordres peuvent être trouvés sous « En quoi consiste ce produit ? ». Veuillez consulter la section « Que va me coûter cet investissement ? » pour plus de détails sur les coûts de sortie.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [complaints@amundi.com](mailto:complaints@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Pour plus d'informations sur la cotation du Fonds et l'établissement teneur de marché, veuillez-vous référer au prospectus du Fonds, sections "Conditions d'achat et de vente sur le marché secondaire" et "Etablissements financiers teneurs de marché". La valeur liquidative indicative est publiée en temps réel par l'entreprise de marché pendant les heures de cotation.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Performance passée** : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Scénarios de performance** : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

## MENTIONS LÉGALES

Amundi Asset Management

Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France.

Adresse postale : 91-93 boulevard Pasteur CS21564 75730 Paris Cedex 15 - France.

Tél. +33 (0)1 76 33 30 30- amundi.com

Société par Actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 euros - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.

Siren : 437 574 452 RCS Paris - Siret : 43757445200029 - Code APE : 6630 Z - N° Identification

TVA : FR58437574452.

---

**Amundi**  
Investment Solutions

**La confiance, ça se mérite**